

# Evolutions de la méthode de construction des tarifs réglementés de vente d'électricité - 1er volet

Date de la contribution : 19/06/2026

## Introduction

### 2. Introduction du nouveau mécanisme de capacité dans le calcul des TRVE

**Question 1 :** Durant la période transitoire 2026-2027, avez-vous une préférence parmi les deux options proposées par la CRE concernant l'intégration des coûts du mécanisme de capacité ? Préférez-vous une autre option ?

**Question 2 :** Souhaitez-vous intégrer le coût du mécanisme de capacité dans le mouvement d'août ou dans le mouvement de février jusqu'en 2030/2031, premier hiver comportant deux enchères de capacité ? A la suite de cet hiver 2030/2031, souhaitez-vous intégrer le coût du mécanisme de capacité dans le mouvement d'août ou dans le mouvement de février ?

### 3. Introduction de l'option HP/HC pour les clients souscrivant pour leur site une puissance de 3kVA

**Question 3 :** Êtes-vous favorable à la proposition d'un tarif HPHC 3 kVA à partir du 1er août 2026 ?

Favorable

Commentaire :

Enedis est favorable aux évolutions permettant de renforcer la cohérence entre les offres de fourniture et les signaux tarifaires portés par le TURPE. À ce titre, l'introduction d'un tarif HPHC 3 kVA pourrait constituer un levier utile pour exposer un plus grand nombre de clients à un signal heures pleines / heures creuses. Enedis précise que cette introduction (si elle est décidée) induira un rattachement des clients concernés au Profil Résidentiel HP/HC (RES2) pour la facturation des coûts d'équilibrage du système électrique (dès lors que ces derniers sont « profilés »).

Cette proposition doit par ailleurs être appréciée au regard de l'objectif plus large de meilleure répercussion des signaux horo-saisonniers du TURPE BT  $\leq 36$  kVA dans les offres de fourniture. Enedis soutient en particulier une **convergence vers des offres intégrant les quatre postes horo-saisonniers du TURPE, incluant une différenciation été/hiver**. Une telle évolution permettrait de mieux refléter les coûts du système et de renforcer les incitations tarifaires, tant en période hivernale, marquée par des contraintes d'équilibre offre-demande, qu'en période estivale, caractérisée par une production renouvelable plus abondante, en particulier photovoltaïque.

Par ailleurs, dans le cadre des évolutions du TURPE 7 relatives au repositionnement des heures creuses, Enedis estime essentiel de maximiser le nombre de clients effectivement exposés à ces signaux tarifaires. La création d'un tarif HPHC 3 kVA pourrait y contribuer, en particulier pour les clients aujourd'hui en offre Base, sous réserve d'une cohérence d'ensemble des offres proposées.

En synthèse, Enedis est favorable à cette proposition dès lors qu'elle s'inscrit dans une trajectoire globale visant à renforcer la portée et la lisibilité des signaux tarifaires du TURPE dans les offres de fourniture